

## Formulaire de consentement

### Les services professionnels qui me sont offerts

J'ai été informé(e) sur l'objectif de la démarche qui m'a été proposée. Je comprends que le rôle de la conseillère d'orientation n'est pas de m'orienter et d'offrir un résultat, mais bien de m'accompagner dans ma réflexion à l'égard de ce qui contribue à mon bien-être à l'école et/ou au travail et ainsi préciser une direction à suivre.

Je connais les qualifications de la conseillère d'orientation (appartenance à l'OCCOQ), son approche et les différents outils (tests psychométriques, livres, sites web, exercices à compléter, etc.) qui pourront être à ma disposition.

Je comprends que la confiance mutuelle et l'engagement sont des éléments essentiels pour avoir une bonne alliance de travail dans la démarche d'orientation.

### Les obligations professionnelles de la conseillère d'orientation

Je comprends que la conseillère d'orientation respecte le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession. Elle ne peut être relevée du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi le prévoit.

Elle respecte également la vie privée des personnes avec qui elle est en relation professionnelle, notamment en s'abstenant de recueillir des renseignements et d'explorer des aspects de la vie privée qui n'ont aucun lien avec la prestation des services professionnels convenus avec le client.

Mon dossier numérique sera conservé de manière sécuritaire et confidentielle par la conseillère d'orientation pour une période de cinq (5) ans et je pourrai y avoir accès, simplement en adressant ma demande par courriel.

### Transmission de renseignements confidentiels à des tiers

Avant de transmettre un rapport à un tiers, le conseiller d'orientation obtient l'autorisation explicite du client après lui avoir exposé les renseignements qu'il contient.

Le conseiller d'orientation peut communiquer, en application de l'article 60.4 du Code des professions (chapitre C-26), un renseignement protégé par le secret professionnel en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.



## Services offerts en télépratique (modalités)

Lors des rencontres à distance, via une plateforme de vidéoconférence (Zoom), je comprends que pour que la confidentialité des rencontres soit maintenue, je me dois d'être dans un endroit où aucune tierce personne ne peut entendre les propos tenus lors de la rencontre d'orientation.

Je m'engage à être dans un endroit calme pour favoriser ma concentration.

En cas de problèmes techniques avec la plateforme *Zoom*, la conseillère me joindra par téléphone pour me proposer une alternative. Si la rencontre débute en retard en raison de problèmes techniques de ma part, la conseillère ne sera pas tenue de poursuivre la rencontre au-delà de l'heure prévue et les frais seront chargés sans modification.

Ma caméra doit être ouverte en tout temps. Les rencontres ne peuvent pas se faire avec la caméra fermée. Les rencontres à distance ne peuvent pas avoir lieu au téléphone. La vidéoconférence est le moyen privilégié.

## Communications et risques associés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique

La conseillère d'orientation privilégie les moyens de communication électronique, et ce, tels que les courriels pour faciliter les échanges.

La conseillère d'orientation utilisera des moyens raisonnables pour protéger la sécurité et la confidentialité des informations transmises et reçues pour le Suivi.

Je reconnais avoir conscience des risques associés à la sécurité et la confidentialité des communications électroniques notamment :

- Le recours aux communications électroniques pour échanger des renseignements confidentiels peut accroître le risque que de tels renseignements soient divulgués à des tiers. L'envoi de courriels augmente le risque d'envoi non intentionnel à un autre destinataire.
- Les communications électroniques peuvent introduire un logiciel malveillant dans un système informatique risquant ainsi d'endommager l'ordinateur, le réseau informatique ou les systèmes de sécurité, ou d'en perturber le fonctionnement.
- Il est impossible de vérifier l'identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire lira le courriel.
- Le courriel électronique ou les messages instantanés ne devront pas être utilisés pour toute situation qui nécessite un traitement urgent.



## Communication en dehors des rencontres

Je comprends que la conseillère d'orientation répondra à mes courriels ou appels (le texto n'étant pas autorisé) sur les heures d'ouverture de son bureau (lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30) dans les meilleurs délais, avec l'intention que cela soit dans un délai de quarante-huit (48) heures, soit deux (2) jours ouvrables.

La conseillère d'orientation ne répondra pas aux messages via ses comptes professionnels sur les réseaux sociaux, ou par message texte sur son téléphone de façon à assurer la protection de la confidentialité et à faciliter la gestion des communications.

## Tarifs et modalités de paiement :

J'accepte de payer les frais pour les services suivants, s'ils s'appliquent à ma situation ou si la conseillère d'orientation me les recommande.

- Première rencontre (60 minutes) : 135\$
- Rencontres suivantes (50 minutes) : 113\$ / rencontre
- Tests psychométriques : 65\$ à 105\$ selon le test recommandé

Une facture me sera acheminée par courriel, à la fin de la rencontre. Je serai invité(e) à faire un virement Interac, sur réception ou dans un délai maximum de 24h, au [info@melodiebrochu.com](mailto:info@melodiebrochu.com)

Un reçu officiel de paiement me sera transmis par courriel, après chaque rencontre.

## Retards et annulations :

La conseillère n'est pas tenue de poursuivre la rencontre au-delà de l'heure prévue de la rencontre, en cas de retard de ma part à la rencontre et les frais seront facturés sans modification.

Des frais de 56.50\$ sont facturés pour une annulation de rendez-vous ou un rendez-vous manqué, sans un préavis d'au moins 24 heures.

## Force majeure

En cas de circonstances hors du contrôle de la conseillère d'orientation, par exemple, si elle se trouve personnellement dans l'impossibilité d'assurer la prestation convenue (en cas de maladie, blessure, pandémie, etc.), devra m'en informer et j'aurai le choix entre une terminaison de l'entente sans pénalité ou, si possible, le report du suivi aux mêmes conditions financières que celles prévues au présent document. Par ailleurs, si le report du suivi est impossible, la conseillère d'orientation pourra me proposer d'être référé à un autre professionnel.



## Cessation du suivi

Je reconnais avoir le droit de retirer mon consentement à tout moment, et que cette action n'affectera pas ma relation avec le conseiller ou la conseillère d'orientation. Je peux cesser le suivi unilatéralement à tout moment.

### Consentement :

Je consens à entreprendre cette démarche et je sais que je peux retirer ce consentement en tout temps, si je le désire.

Signature du client ou de la cliente :

---

Signature du parent (si le client est un mineur de moins de 14 ans) ou du tuteur légal :

---

Date : \_\_\_\_\_

Mérodie Brochu, c.o.

Numéro de permis : 19380-09